



A l'aube de ce printemps 2015,

Voici donc qu'arrive le Flash-info nouveau avec les informations nécessaires à ce que chacun puisse suivre la vie de notre village.

Année 2015 qui a si mal commencé avec les tristes évènements des 7 et 9 janvier, attentats contre Charlie Hebdo et une supérette casher de la Porte de Vincennes à Paris.



Ces drames qui ont fait tant de victimes ont montré de manière tragique, la fragilité de notre démocratie et le nécessaire combat à mener en permanence pour défendre les valeurs de notre République.

Mais ces moments ont été aussi de grands moments de solidarité spontanée de notre population, touchée au plus profond de ses valeurs si chèrement acquises et nous avons aussi pu mesurer l'efficacité de nos polices et leur capacité à nous protéger.

Mais ne nous soumettons pas aux ennemis de la liberté et de la tolérance, ne renonçons pas à tout ce qui peut emplir nos vies de bonheur, même si ce n'est pas toujours facile pour tout le monde, en cette période de crise organisée par le capital pour faire toujours plus de profits.

Eh oui, les derniers chiffres publiés le prouvent, force est de constater que les actionnaires touchent toujours plus de dividendes au détriment des classes laborieuses. Ces injustices conduisent au désespoir qui alimente l'extrémisme et menace la démocratie.

A Lachapelle sous Chaux on peut être heureux, et vivre dans la convivialité en participant plus nombreux aux diverses manifestations organisées par nos associations. Alors on vous y attend, car ces moments permettent de se rencontrer, d'échanger, de mieux se comprendre et donc de mieux vivre ensemble.

Jean-Claude HUNOLD

Les Elections Départementales

Comme tous les habitants du Territoire de Belfort, les 22 et 29 mars prochains, vous élirez vos conseillers départementaux, ex conseillers généraux.

Notre canton de Giromagny a été regroupé avec celui de Rougemont le Château et c'est un binôme homme et femme avec leurs suppléants que nous élirons.

Un vote d'une grande importance, car le Conseil Départemental est un acteur fort du service public de proximité dans de nombreux domaines : l'environnement, les transports et les déplacements, l'économie et l'emploi, les personnes âgées et handicapées (APA, PCH), l'insertion sociale et professionnelle, la formation et la vie sociale avec la gestion des 13 collèges du département, l'enfance et la famille, la culture, le sport et la vie associative.

(Se reporter au n°156 de mars 2015 de Vivre le Territoire)

Le Conseil Départemental tient une place si importante dans notre quotidien que cela fait partie des choses normales, pour lesquelles on ne se pose plus la question de savoir si cette instance pourrait disparaître ; et pourtant, il en a été question et rien ne dit que cela ne se fasse pas.

Ne pas se déplacer pour aller voter: c'est se taire, c'est accréditer cette idée que finalement le Conseil Départemental n'intéresse pas grand monde, le laissant aux mains de ceux qui profitent de l'abstention pour gagner ces postes et propager des idées de haine et de division d'autant plus facilement. Se mobiliser prouverait l'importance de son rôle dans ses missions de proximité avec nos populations.

Dimanches 22 et 29 mars, allez voter pour vos conseillers départementaux.

Les travaux en 2015

1) Travaux de mise en conformité des locaux recevant du public, pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) :

Nous avons programmé une première tranche de travaux cette année afin que l'ensemble de ceux ci soient réalisés dans les trois années à venir.

Pour 2015 :

- Accessibilité de la mairie (portes, w-c, bureau d'accueil)
- Accès école (mise en place d'un élévateur)
- Accès salle communale (portes extérieures et bar)

2) Aménagements de voirie : renforcement des rues de l'Est, de la Prairie, des Chaperottes, d'Errevet, du Moulin (partie en impasse)

3) Remise en état du mur du cimetière, pose de couverture

4) Changement de la cuve à mazout de l'église et des boiseries du cœur (travaux pris en charge pour moitié par la commune de Sermamagny)

L'ensemble de ce programme est conditionné par l'obtention des subventions sollicitées auprès de l'état (DETR), du département, de la région, et des parlementaires.

Projet Café - Auberge

Dans le dernier flash info, nous avons émis la possibilité de concrétiser ce projet, en nous portant acquéreur d'une ferme actuellement en vente à Lachapelle.

Après étude par un cabinet d'architectes, il s'avère que les travaux à réaliser pour transformer ce bâtiment en lieu de restauration accueillant du public, sont au delà des possibilités financières de la commune.

Petits rappels à l'approche du printemps

Avec l'arrivée du printemps chacun s'apprête à sortir ses engins qui lui permettront d'entretenir sa propriété plus facilement.

Il n'est donc pas inutile de rappeler l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2003 portant sur la réglementation des bruits de voisinage, notamment l'article 10 :

« Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. »

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur **thermique ou électrique**, sont autorisés aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h 30 à 12h 00 et de 14h 30 à 19h30,
- Les samedis : de 9h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h 00 à 12h 00.

Les trottoirs ne sont pas des pistes cyclables et plusieurs riverains se plaignent d'avoir à faire face à des bolides à 2 roues lorsqu'ils sortent de leur cour, souvent sans visibilité.

Si l'on peut tolérer que de petits bambins insuffisamment aguerris sur leur machine puissent pratiquer le vélo sur les trottoirs, il est anormal que des bolides adultes puissent mettre en situation de danger des personnes sortant de chez elles et se croyant en sécurité sur le trottoir.

Il est rappelé que le brulage en pleine nature est interdit par arrêté inter-préfectoral dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère. La gendarmerie et les garde-nature veillent au respect de cet arrêté et verbalisent les contrevenants.

Merci de respecter vos voisins, la sécurité de tous et notre nature.

Une Rose Un Espoir

Mercredi 1 avril 2015
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

L'association
Une Rose Un Espoir
le coeur des motards

sera présente au club-house pour l'opération de pré-ventes de roses.

Vous pourrez commander des roses, dont la vente est destinée à la lutte contre le cancer.

Un don de 2 € en échange d'une rose.
La livraison se fera en Mairie le dernier week-end d'avril (le 24).

La recette sera versée intégralement à la Ligue contre Le Cancer afin d'offrir du matériel performant à l'hôpital CHBM de Belfort et d'aider les malades atteints par le cancer.

Le premier projet : renouvellement du Mammotome qui évite de recourir à la chirurgie pour effectuer des prélèvements sera affecté au service du Dr Sylviane Rossier (20 000 €)

Le second : un appareil de remodelage du sein au service du Dr Jean-Baptiste Andréoletti (9000 €).

Contact : Madame Jean-Bernard
tél. 03 84 27 02 72



Après la neige...

et ses bonhommes qui ont fait la joie des plus petits comme des plus grands, place au printemps.

Vous pouvez continuer à exercer vos talents artistiques sur le thème des épouvantails, libre cours à votre imagination, une seule nécessité : être déplaçable pour participer à l'élection de « l'épouvantail de Lachapelle » (les modalités du concours paraîtront ultérieurement)

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Janvier 2015

Adhésion de la commune à l'association du Service de Repas à Domicile,

Décision a été prise d'adhérer à l'ASRD et de verser la cotisation statutaire correspondante soit 0.20€ par habitant (140 € /an).

Adhésion de la commune à la cellule accessibilité mise en place par le Centre de Gestion.

Cette cellule sera chargée de faire un diagnostic des travaux à réaliser pour être conforme aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). Nous devons établir un programme de mise en conformité de nos bâtiments ouverts au public avant le 27/09/2015. Ce programme sera réalisé sur 3 ans. Il portera sur la mairie, l'école et l'église.

Tarif d'occupation du domaine public par « SCI MYMA »

Cette occupation concerne le camion Pizzas installé sur la place de chacun. Ce dernier n'appartient plus à M. LIVET qui a cédé son affaire à Mme LARCHER ; il y avait donc lieu de régulariser la convention qui n'apporte pas de changement au tarif soit 30 €/mois payable par trimestre.

Demande de subvention,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du Plan de Soutien à l'Activité pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics recevant des personnes à mobilité réduite (PMR). Il autorise également le Maire à demander toutes subventions utiles auprès des parlementaires pour les travaux programmés en 2015.

Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires.

Droit de préemption,

Le Maire a demandé au Conseil Municipal d'accepter le principe d'aménager une ferme auberge, bistrot et lieu de rencontre afin de permettre un droit de préemption sur toute propriété se vendant et pouvant correspondre à ce projet. Si cette occasion se présentait une nouvelle autorisation du CM serait nécessaire au Maire pour pouvoir préempter.

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2015

Négociation par le CDG 90 d'un contrat d'assurance groupe

Destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents.

Création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe

A partir du 1^{er} Avril 2015. Ce poste permettra à notre secrétaire d'être titularisée car elle est actuellement sur un poste contractuel.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements.

Avant le vote du budget 2015, il y a lieu de régler une facture correspondant à l'étude de faisabilité du projet de ferme-auberge, pour un montant de 2 160 €.

Groupement pour la fourniture de produits de marquage routier.

Reconduction de la convention avec le Conseil Général.



Retrouvez ce flash-info sur www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash info" ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.